Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251219-C_2025_142-DE

Conseil Communautaire du 18 décembre 2025 Délibération n°C_2025_142

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 5 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (32) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, YHUEL Yann, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, FEUTELAIS Pierrick, NAEL David, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, COWET Vincent, RODRIGUEZ Paul, METAYER Cassandre, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, GUEGAN Rozenn, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (11) :
GUIHARD Jean-François donne procuration à BLEHER Jean-Luc, MOHAËR Céline donne procuration à LAUNAY Guénaël, PRINCELLE Chantal donne procuration à NAEL David, LORIOT Viviane donne procuration à ROBERT Joseph, MARTIN Michel donne procuration à GICQUEL Erwan, PIEL Mickaëlle donne procuration à RODRIGUEZ Paul, COLLEAUX David donne procuration à METAYER Cassandre, BERTHET Michel donne procuration à HURTEBIZE Didier, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, BOULANGER Delphine donne procuration à GENOUEL Fabrice, FABLET Jérôme donne procuration à GUEGAN Rozenn

Absents excusés (6) :
HERVE Muriel, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, BRAUD Maurice, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Mobilité - Convention d'incitation financière covoiturage avec Blablacar Daily

Madame la Vice-présidente rappelle la décision du conseil communautaire du 3 février dernier de conventionner avec Blablacar Daily pour inciter le covoiturage du quotidien. Cette pratique, par sa flexibilité, apporte en effet une solution alternative à la voiture, notamment pour les déplacements domicile-travail, en permettant de compléter l'offre de transport en commun.

Le partenariat avec Blablacar Daily permet de :
- faciliter la mise en relation des conducteurs et des passagers,
- inciter financièrement les covoitureurs,
- promouvoir le covoiturage par des actions de communication spécifiques.

Madame la Vice-présidence précise que depuis la mise en place de ce dispositif en mars dernier, le nombre de trajets sur l'application Blablacar Daily a augmenté 40%, soit en moyenne 1 864 trajets par mois sur le territoire d'OBC. Considérant le bon bilan de cette première année, elle indique que la commission Mobilité propose de poursuivre cette action en 2026.

Le dispositif nécessite la signature :
- d'un contrat avec l'opérateur Blablacar Daily pour le paramétrage et la promotion de l'application via la centrale d'achat de l'UGAP,
- d'une convention avec ce même opérateur, via la société Comuto Daily, pour la gestion du versement des incitations financières au conducteurs pratiquant le covoiturage,
- d'une demande de subvention au titre du Fonds vert permettant de financer l'opération à hauteur de 50% (sans garantie d'obtention à ce jour).

Les modalités financières sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251219-C_2025_142-DE

	Montant total	Fonds Vert (50%)	Reste à charge OBC (50%)
Licence, Paramétrage, Promotion Commission au trajet en € HT	12 443,60	6 221,80	6 221,80
Incitation financière aux usagers en € net de taxe	35 000	15 000	15 000

Les incitations financières aux conducteurs demeureront inchangées (en € net de taxe) :

Trajets de 2 à 15 km	Trajets de 15 à 30 km	Trajets de 15 à 80 km
1,5 € / passager transporté	(1,5 € + 0,10 €/km) / passager transporté	3 € / passager transporté

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'attribuer une aide financière aux covoitureurs dans la limite d'une enveloppe de 35 000 € net de taxe , selon les modalités fixées ci-dessus ;**
- **d'approuver la convention d'attribution de cette aide financière aux covoitureurs avec la société Comuto Daily pour une durée de 10 mois (du 1er mars 2026 au 31 décembre 2026),**
- **de solliciter les aides auprès du Fonds Vert ;**
- **d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

